

# DOSSIER D'INSCRIPTION



Pour ce 19<sup>e</sup> rassemblement SIMCA  
Le Club Simca France a choisi  
de vous accueillir en Bretagne sud

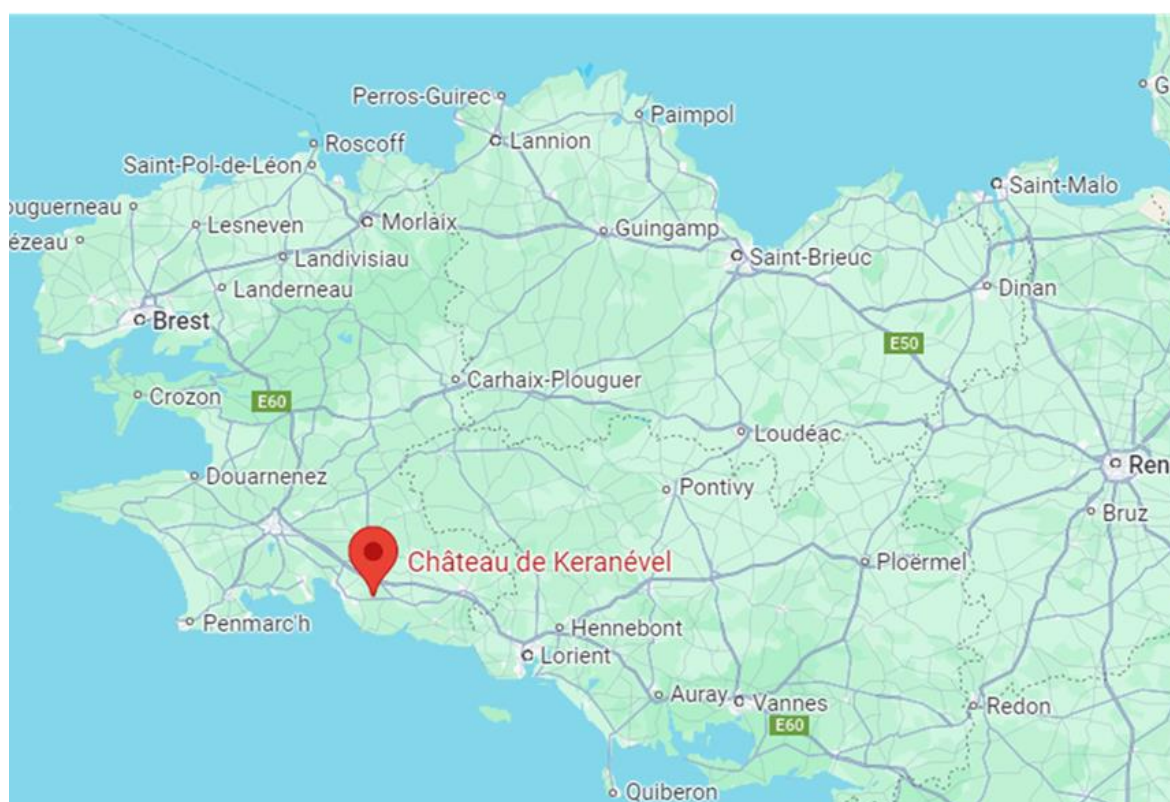


Contact / renseignements

Cyril : 06.50.66.12.55

Inscriptions

[simca2025@clubsimcafrance.fr](mailto:simca2025@clubsimcafrance.fr)



# Date limite d'inscription : 25 avril 2025

## Le cachet de la poste faisant foi

### Forfait 4 Jours

Adhérent*	25.00 € (véhicule + conducteur)
Non-adhérent	40.00 € (véhicule + conducteur)
Pour chaque personne supplémentaire par véhicule	5.00 €
Enfant de moins de 16 ans	gratuit
Rétro camping : véhicule + attelage ou tente vintage	gratuit

*(limité à 10 emplacements, priorisé par ordre d'inscription)*

Le « forfait 4 jours », adhérent et non-adhérent, comprend un sac de bienvenue contenant un cadeau, de la documentation touristique et la plaque souvenir du rassemblement.

*\*Le tarif adhérent est réservé à la personne inscrite au fichier du Club Simca France ou à un club ami (Club Vedette France, Club Simca Bertone, Matra Passion, clubs Simca à l'international, ...) et à jour de cotisation pour l'année 2025.*

### Forfait 1 Jour (jeudi, vendredi ou samedi)

Adhérent et non-adhérent	10.00 €
Pour chaque personne supplémentaire par véhicule	gratuit
Enfant de moins de 16 ans	gratuit

Le « forfait 1 jour », adhérent et non adhérent, comprend un sac de bienvenue contenant un cadeau et de la documentation touristique.



## Programme de la manifestation

### Jeudi

- Ouverture au public et accueil des participants
- Bourse de pièces et artisans
- Exposition des voitures
- Espace enfants (gratuit pour les porteurs du badge « forfait 4 jours » et tous les adhérents) : jeux, loisirs créatifs, livres
- Restauration sur place avec food truck et buvette

### Vendredi

- Bourse de pièces et artisans
- Exposition des voitures
- Espace enfants (gratuit pour les porteurs du badge « forfait 4 jours » et tous les adhérents) : jeux, ateliers créatifs, livres
- Restauration sur place avec food truck et buvette

**9h30 Bénédiction des voitures pour ceux qui le souhaitent et départ libre pour une balade à la découverte de la côte**, avec road book indiquant les lieux remarquables et les adresses des visites (gratuites) proposées.

## 15h Concours « en l'état » (inscription obligatoire)

Récompense les véhicules dont la restauration et l'entretien mécanique sont les plus proches possible de l'origine, ainsi que ceux qui roulent le plus souvent. (participation gratuite)



**20h Dîner du vendredi** : Kir breton, cochon grillé, pâtisserie maison, café (réservation obligatoire) 21 € par personne.

Ambiance sixties et élection de Miss Hironnelle et Mister Simca : défilé en tenue d'époque de ville et de plage (pas forcément maillot). (inscription obligatoire, réservé au 16 ans et plus)

## Samedi

Bourse de pièces et artisans

Exposition des voitures

Espace enfants (gratuit pour les porteurs du badge « forfait 4 jours » et tous les adhérents) : jeux, ateliers créatifs, livres

Restauration sur place avec food truck et buvette

**Le matin : séance dédicaces par des auteurs de polars locaux  
animation sonneurs**

**10h30 Chasse au trésor « tous gagnant »**, inscription sur place (participation 2 €)

**L'après midi : animations (ventriloque et danse bretonne)**

**A partir de 14h Concours d'élégance (inscription obligatoire)**

*Le choix des véhicules sélectionnés reste à la discrétion du Club Simca France. Nous ferons au mieux pour satisfaire chacun. (Participation gratuite)*



**20h Repas de clôture (réservation obligatoire)**

*Vin : vendu sur place par le traîtreur*

35 € par personne adulte

Céviche de saumon aux légumes croquants parfumé aux agrumes, basilic, sauce vierge, chip de sarrasin

Filet de poulet bardé de lard de Bretagne

Galet de pomme de terre en deux textures, mille-feuille de légumes sauce tandoori

Fromage Breton sur jeune pousse de salade

Mille-feuille renversé au caramel au beurre salé

Café

15 € par enfant -12ans (plat et dessert)

## Dimanche

Bourse de pièces et artisans

Exposition des voitures

Espace enfants (gratuit pour les porteurs du badge « forfait 4 jours » et tous les adhérents) : jeux, ateliers créatifs, livres



**Visite de Concarneau en « petit train »**

Durée 35 à 40 min, départs à 9h45, 10h30, 11h30, 12h15

5 € par personne (réservation obligatoire)



**17h Fermeture du site, kenavo hag er bloaz o tont e Belgia !  
(Au revoir et à l'année prochaine en Belgique !)**

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **19<sup>e</sup> rassemblement SIMCA organisé par le Club Simca France du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025 à Melgven (29)**

**Article 1 :** L'accueil est ouvert du jeudi au dimanche de 9h00 à 19h00. Le rassemblement est réservé en priorité aux possesseurs de véhicules SIMCA et marques dérivées. Différentes aires de stationnement seront mises en place afin de classer les véhicules par modèles ou par années. Les véhicules de collection autres que Simca seront stationnés dans une aire spécifique du parking visiteur. Tout véhicule ayant un niveau sonore supérieur aux normes en vigueur sera refusé.

**Article 2 :** Le site est divisé en plusieurs zones (exposition, bourses, boutique, animations diverses), toutes devront être respectées. Le site possède un sens de circulation qui devra être respecté. La vitesse maximale autorisée est de 10 km/h. Un parking pour les exposants, ainsi que pour les porte-voitures sera mis en place et balisé à l'intérieur du site. Toutes les remorques devront être munies d'un système antivol, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol ou de dégradation.

**Article 3 :** Le camping est autorisé uniquement aux véhicules, attelages et tentes « vintages » dans l'espace rétro camping. L'espace n'est équipé ni en eau, ni en électricité.

**Article 4 :** Les feux et barbecues sont strictement interdits sur l'ensemble du site.

**Article 5 :** Le site de la manifestation sera fermé chaque jour à partir de 19h00. Des rondes seront organisées régulièrement la nuit dans la mesure du possible.

**Article 6 :** Les participants sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de bienséance et de propreté. Des points de collectes sélectives des déchets seront mis en place. Tous les chiens doivent être tenus en laisse; leurs propriétaires doivent assurer l'évacuation des déjections canines. Les chiens dangereux ne sont pas admis.\*

*\*Arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux et faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code.*

**Article 7 :** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement toute personne ne se conformant pas à ces prescriptions et ceci sans aucun dédommagement. Il en sera de même pour tout conducteur de véhicule pratiquant une conduite dangereuse ou une vitesse excessive.

**Article 8 :** Un bracelet vous sera remis le jour de votre arrivée, le port de celui-ci est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation pour toutes les personnes ayant accès au site.

**Article 9 :** Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou des adultes qui les accompagnent. Le Club Simca France ne sera en aucun cas tenu responsable en cas d'incident ou d'accident.

**Article 10 :** Les véhicules qui gêneront les accès réservés aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie seront évacués par l'organisation.

**Article 11 :** Les circuits touristiques cheminent sur le domaine public. Leur objectif est de vous faire découvrir les sites remarquables de la région. L'application du code de la route demeure obligatoire ainsi que la détention du permis de conduire correspondant au véhicule. Tous les véhicules et matériels devront être couverts par une police d'assurance conforme à la législation en vigueur.

**Article 12 :** La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages que les conducteurs pourraient causer à autrui, ni pour ceux qu'ils pourraient subir dès lors que les éléments directement liés à la responsabilité de l'organisation ne sont pas explicitement mis en cause.

**Article 13 :** La bourse de pièces pour les professionnels fait l'objet d'un règlement particulier.

**Article 14 :** Toute vente de pièces et autres objets en dehors de l'espace bourse est strictement interdite. Toute publicité (affiches, placardages, flyers, ...) devra faire l'objet d'un accord préalable du Club Simca France.